

Reflexions intuitives

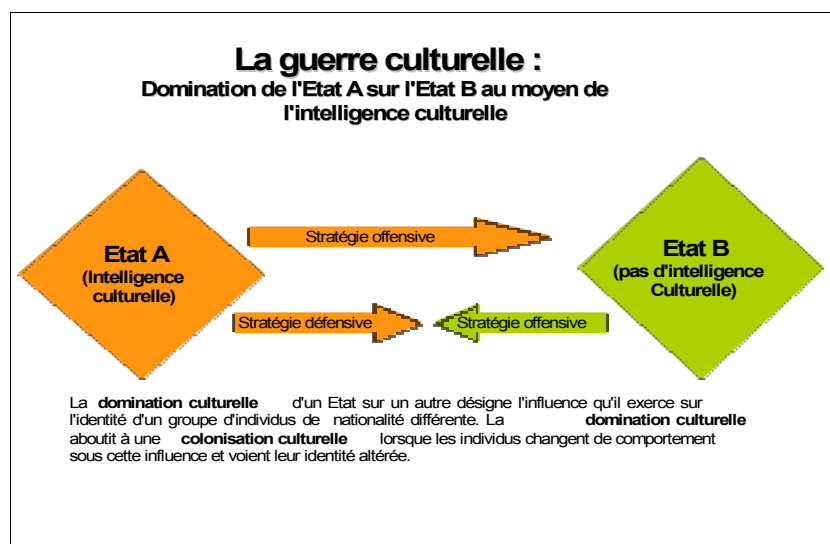
« Qu'est-ce que l'intelligence culturelle ? »

INTRODUCTION AU CONCEPT D'INTELLIGENCE CULTURELLE

par Antoine Cuny, doctorant en droit

Les présents développements sont le fruit de mes réflexions intuitives et de mon expérience personnelle en tant que militant pour la défense de la langue française, d'où l'absence de références. Ces développements et définitions ne doivent par conséquent pas être reliés à d'autres concepts produits par la littérature sociologique mais doivent être considérés comme formant une théorie originale et autonome.

L'**intelligence culturelle**¹ désigne dans la guerre culturelle toute stratégie personnelle ou collective visant au moyen d'une rationalisation des échanges culturels à passer d'une acculturation subie à une acculturation choisie. Elle part du constat que la culture constitue un type particulier d'information pouvant aboutir à la domination d'une société civile sur une autre, modifiant ainsi la hiérarchie mondiale des puissances. Cette domination pouvant aboutir à une colonisation culturelle, voire une invasion culturelle d'une société civile sur une autre, l'intelligence culturelle étudie les moyens (juridiques, économiques, politiques) pour contrôler ces flux d'information soit afin de préserver la diversité culturelle (stratégie défensive), soit afin de développer la domination d'une société civile sur une autre (stratégie offensive).



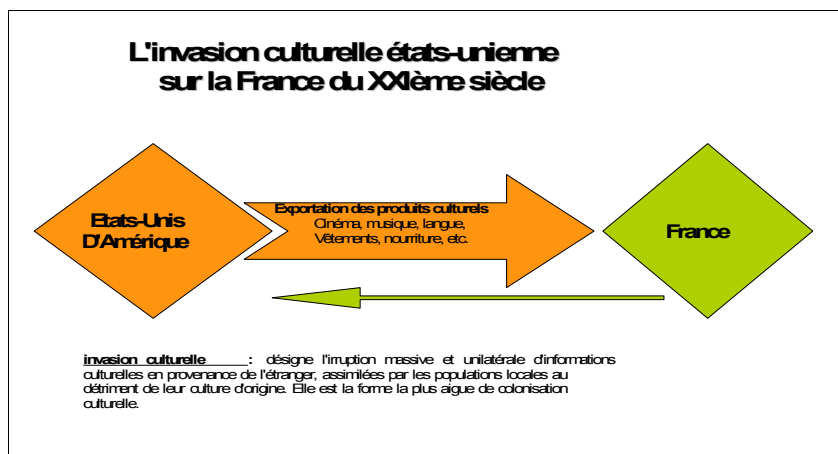
¹Le concept d'intelligence culturelle peut aussi être employé dans un autre sens concernant les problématiques relatives à l'intégration au travail où il désigne alors pour tout employé la stratégie d'adaptation à une culture entrepreneuriale différente.

La guerre culturelle peut être rapprochée de l'intelligence économique. Elle part du principe que le monde est par nature conflictuelle et qu'il donne lieu à des luttes pour la domination. On l'a déjà dit, l'intelligence culturelle a pour finalité de définir dans ce contexte les stratégies devant être employées individuellement ou collectivement soit pour contrer les effets de la domination culturelle d'une société civile sur une autre (stratégie défensive) soit pour permettre à une société civile de mieux dominer une autre société civile (stratégie offensive). Par exemple, peut être qualifiée de stratégie défensive la politique imposant des quotas en la justifiant par l'exigence de diversité culturelle. Peut être qualifiée de stratégie offensive, la politique visant à intensifier les investissements d'une société civile sur une région du monde afin de la coloniser culturellement et de pouvoir y imposer ses valeurs, ses réseaux et sa culture ("reconquête de la Louisiane").

La **domination culturelle** d'une société civile peut se définir comme l'influence supérieure qu'elle exerce sur l'identité culturelle d'une société civile de nationalité différente par rapport à l'influence de la culture de cette société civile sur sa propre identité culturelle. Il s'agit d'un rapport de force entre dominant et dominé où l'identité de l'un l'emporte sur l'autre en servant de modèle et de référence. La domination culturelle aboutit à la **colonisation culturelle** lorsque les individus constituant la société civile changent de comportement sous l'effet de cette influence et voient leur identité culturelle s'altérer. Il s'agit alors d'un fait social tangible et mesurable se caractérisant par l'altération de l'identité culturelle d'une société civile sous l'influence d'une société civile étrangère. Lorsque la colonisation culturelle atteint un degré maximum de sorte que la société dominée risque de perdre son identité culturelle, on parle alors d'invasion culturelle (*cf. infra*).

L'**identité culturelle** désigne l'ensemble des données psycho-comportementales et culturelles d'un individu ou d'un groupe de personnes. La **culture** comportant plusieurs dimensions (connaissance de la langue, de la musique, du cinéma, de la littérature, du terroir, de l'histoire d'un pays, des coutumes), l'intelligence culturelle vise à organiser des ripostes à tous ces niveaux. Par exemple, dans le domaine linguistique en luttant contre les anglicismes, dans le domaine cinématographique en instaurant des quotas, etc.

Appliquée à l'époque actuelle, la guerre culturelle vise principalement à combattre la domination anglo-saxonne sur la France. Les agresseurs ne sont cependant pas tant les Anglo-saxons que les Français eux-mêmes qui permettent à la culture anglo-saxonne de s'infiltrer dans la société civile française par la consommation de produits culturels anglo-saxons, voire par la promotion de la culture anglo-saxonne (par exemple, les groupes de musique français qui chantent en anglais). Ce type de comportement récriminé est qualifié de **collaboration culturelle** et désigne toute attitude personnelle ou collective favorisant la diffusion d'une culture étrangère au sein de l'espace national. La collaboration culturelle n'est en soit pas critiquable du point de vue d'échanges culturels harmonieux et de la diversité culturelle. Mais elle devient une forme de **trahison** contre sa culture lorsque la culture étrangère diffusée est dominante puisqu'alors la collaboration culturelle conduit à faire disparaître la culture de la société civile dominée en la remplaçant par la culture d'une société civile étrangère dominante, en l'espèce la culture anglo-saxonne. Lorsque la colonisation culturelle d'une société civile sur une autre est excessive au point de menacer l'existence à long terme de la diversité culturelle, on parle alors d'**invasion culturelle**. Tel est le cas de la société civile française dont la culture a été sensiblement altérée depuis le milieu du XXème siècle par la culture anglo-saxonne. L'invasion culturelle désigne l'irruption massive et unilatérale d'informations culturelles en provenance de l'étranger, assimilées par les populations locales au détriment de leur culture d'origine au risque de détruire à long terme leur identité culturelle propre.



L'intelligence culturelle est une discipline transversale qui fait appel à des connaissances diverses (psychologie, sociologie, politique, économie, sciences juridiques, sciences techniques, etc) dont le champ n'est *a priori* pas limité. Par exemple, l'intelligence culturelle peut analyser les moyens informatiques et de communication contemporains afin de les utiliser soit pour introduire sur internet des néologismes dans la langue française, soit pour répendre des rumeurs nuisant à la réputation d'une société civile. Un autre objet d'étude peut être l'analyse du tissu économico-industriel d'une société civile afin de concevoir une stratégie de colonisation. Récemment, le cas de la « reconquête de la Louisiane » a été étudié (cf l'article de Antoine Cuny, « Guerre culturelle - Présentation d'une stratégie d'infiltration de la Louisiane », janvier 2010).

ORIGINE DU CONCEPT D'INTELLIGENCE CULTURELLE

Le concept d'intelligence culturelle et tous les concepts dérivés présentés dans la forme ci-dessus ont été élaborés par Antoine Cuny, actuellement doctorant en droit, dans le cadre de ses réflexions notamment développées sur le site www.filicophyte.com où ces concepts ont été utilisés depuis l'année 2008.